Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 70 (1978)

Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Organe mensuel de l'Union syndicale suisse

Revue syndicale suisse

N° 2 Février 1978 70e année

L'OCDE et le chômage des jeunes

Le grave problème du chômage des jeunes a été discuté dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) lors d'une Conférence à haut niveau qui s'est tenue à Paris à la fin de l'année dernière, sous la présidence de M. Ray Marshall, ministre du travail des Etats-Unis.
La Conférence avait pour objet de permettre un échange de vues et d'informations sur les mesures prises ou envisagées dans les pays membres pour lutter contre le chômage des jeunes.
Reconnaissant que le chômage des jeunes constitue un défi non seulement pour les gouvernements mais pour l'ensemble de la société, la Conférence s'est félicitée des consultations fructueuses menées avec le Comité consultatif économique et industriel (BIAC) et la Commission syndicale consultative (TUAC) avant son ouverture et a accueilli avec satisfaction leurs déclarations constructives au sujet des contributions que pourraient apporter les employeurs et les syndicats.

Conséquences inacceptables

La Conférence a reconnu que le chômage des jeunes, qui est dû aux effets conjugués du ralentissement de la croissance économique, de l'évolution démographique et de facteurs structurels agissant sur la demande et l'offre de main-d'œuvre, a atteint des proportions critiques dans de nombreux pays, les jeunes étant plus durement frappés que les autres groupes de la population. Le chômage a des effets néfastes mais, s'agissant des jeunes, il a en outre des conséquences humaines, sociales et économiques particulières qu'aucune nation ne peut accepter, et ce d'autant moins que la jeune génération est appelée à jouer un rôle important dans l'évolution future de nos pays.
La Conférence a souligné que la création d'emplois nouveaux dépendra largement du rythme de la reprise économique et donc d'une mise en œuvre adéquate de la stratégie à moyen terme définie par le Conseil de l'OCDE en 1976 et 1977. Elle a reconnu que la structure – aussi bien que le taux de croissance – de l'activité